

N° 2019/016  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 25 mars 2019

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 25 mars 2019 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

**Étaient présents :**

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme COSTE Marie-Claire
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration**

M. FLECHON Vincent a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice

M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude

M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à Mme GIGON Christine

**Absents :**

Mme SERRE Océane

M. ALLIER Jérôme

M. PARRA Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.*

**DELIBERATION N° 16 -25/03/2019**  
**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Madame CROUZET Béatrice, adjointe au Maire, informe les élus du dépôt d'un dossier de demande de subvention. Elle précise que la commission d'attribution a émis un avis favorable pour ce dossier.

Dossier émanant de l'association « Le marché de l'Ouvèze » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX du marché de l'Ouvèze qui aura lieu les dimanches matin du 02 juin au 20 septembre 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 400€, pour un budget prévisionnel de 2 900€ dont 1 900€ rien que pour l'animation.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 abstention et 0 contre :**

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 400€ au profit de l'association « Le marché de l'Ouvèze ».**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre JEANNE.

